

© Laurent Mignaux Terra

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES 2 BAIES EN MONTREUILLOIS (CA2BM)

Anticiper le recul du trait de côte et ses conséquences possibles pour interroger les devenir possibles du littoral

La Communauté d'agglomération des Deux baies en Montreuillois est confrontée à la gestion des risques littoraux et à la défense contre la mer en tant qu'autorité Gemapienne. Elle a souhaité évaluer le patrimoine potentiellement impacté par le recul du trait de côte (logements, activités, équipements publics, espaces naturels) et étudier différents scénarios allant de la protection de ces espaces à des stratégies de relocalisation.



Risques naturels
visés
Érosion et inondation



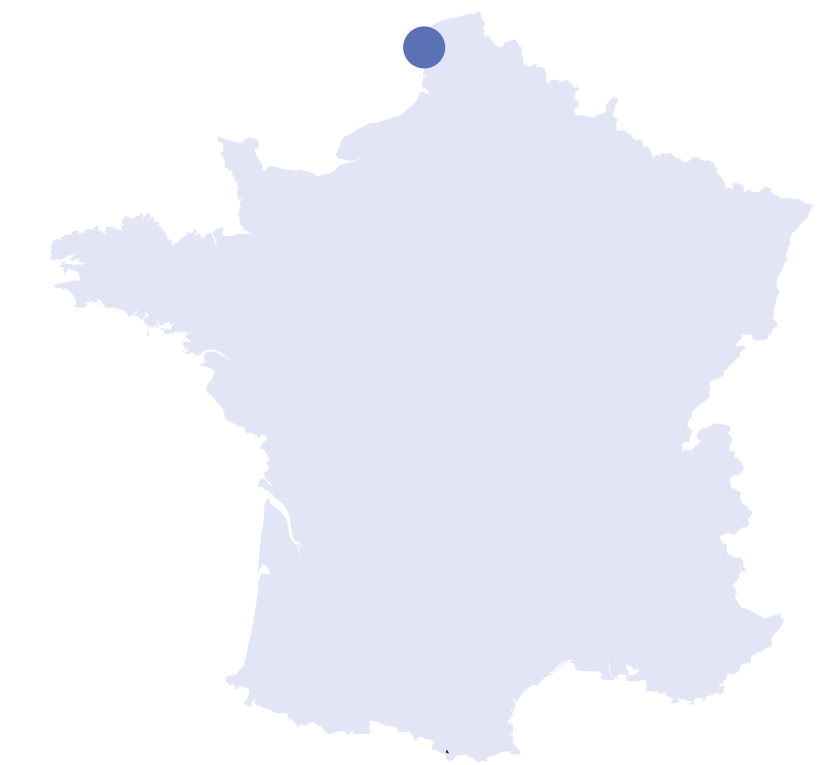
Calendrier
18 mois



Budget
100 000 €



Thématiques
Urbanisme



PROJET D'ÉTUDE

Le projet d'étude porté par le Cerema et la CA2BM s'est articulé autour de 2 axes :

- Évaluer la valeur des biens potentiellement impactés par le recul du trait de côte
- Mettre en perspective les scénarios de recul du trait de côte et des scénarios prospectifs d'évaluation des besoins en logement, pour questionner les stratégies possibles en vue de préparer au mieux le territoire au changement climatique

PRINCIPAUX RÉSULTATS

En partenariat avec la CA2BM, le Cerema a produit un diagnostic territorial mettant en lumière la dynamique de recul du trait de côte et son accentuation par le changement climatique. Si ce phénomène reste modéré aux échelles 30 et 50 ans sur le rivage entre Berck-sur-Mer et Le Touquet, il est davantage perceptible dans les baies, notamment dans l'estuaire de l'Authie. L'élévation du niveau marin pourrait y engendrer un recul important à l'horizon 2068.

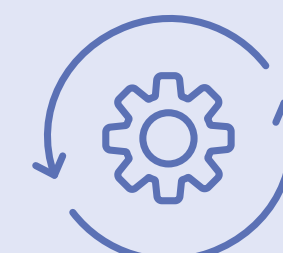
Pour chaque scénario, sont définis et caractérisés les enjeux bâtis exposés au recul du trait de côte. En fonction des usages et de la situation géographique, une valeur vénale leur est attribuée, exception faite de certains bâtis (hôpital de Berck, établissement de thalassothérapie, lycée Jan Lavezzari). Dans un contexte de changement climatique, à l'horizon 2068, la valeur du bâti exposé au recul du trait de côte fluctuerait entre 35 millions et 326 millions d'euros en fonction du devenir des ouvrages de protection. Les logements y représentent respectivement 81% et 91% de la valeur totale des locaux soumis au recul.

À l'aide de l'outil Otelo, développé par le Cerema en partenariat avec le Ministère de la Transition écologique (DGALN), les équipes de la CA2BM et du Cerema ont défini les besoins futurs du territoire en logement. Face au recul du trait de côte, la demande de logement sera considérablement accrue. L'étude met en avant les possibilités qui s'offrent à la CA2BM pour répondre à ces nouveaux besoins : augmenter le rythme de construction actuelle de logements neufs de 20 à 40 unités par an, augmenter la fiscalité sur les logements vacants et résidences secondaires, restructurer le bâti existant ou maintenir la protection des espaces exposés au recul du trait de côte.



Évolution du trait de côte à l'horizon 2068 sur la commune de Stella, CA2BM & Cerema

SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS



- La méthode de proportionnalité permet de dégager des tendances de recul du trait de côte sur les rivages et les milieux estuariens.
- Les intervalles de confiance associés à la projection de la position du trait de côte sont suffisants pour produire une réflexion poussée sur l'avenir du littoral.



- Une utilisation innovante de l'outil Otelo a été réalisée lors de l'étude. Jusqu'alors réservé à la définition des besoins futurs de logements à l'échelle de l'intercommunalité, cet outil technique s'avère être pertinent pour élaborer une démarche prospective à l'échelle d'un territoire littoral soumis au recul du trait de côte.
- De nombreux leviers d'intervention sont d'ores et déjà mobilisables pour assurer une politique du logement équilibrée au regard du changement climatique et de la pression démographique.



- Le Cerema et la CA2BM ont développé une méthodologie innovante pour définir le coût des enjeux bâtis exposés au recul du trait de côte. Celle-ci, avec une adaptation et des améliorations possibles, est facilement transposable sur d'autres territoires littoraux.

PARTENAIRES

